



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Transports et mer : services extérieurs

Question écrite n° 2532

Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur les problèmes posés par la sécurité routière dans notre pays. En particulier, il lui demande s'il est dans ses intentions de procéder à une réforme des structures administratives rattachées à son département ministériel, et en particulier de la délégation à la sécurité routière.

Texte de la réponse

Reponse. - Face à la dramatique recrudescence des accidents de la route durant l'été 1988, le Gouvernement s'est fermement engagé à mettre tout en œuvre pour lutter contre l'insécurité routière, comme en témoignent les mesures prises par le comité interministériel de la sécurité routière qui s'est réuni le 27 octobre dernier. La direction de la sécurité et de la circulation routières, qui est placée sous l'autorité du ministre des transports et de la mer et du secrétaire d'Etat chargé des transports routiers et fluviaux, est chargée de préparer et d'appliquer la politique de sécurité routière voulue par le Gouvernement. Le directeur correspondant est également délégué interministériel à la sécurité routière. À ce titre, il préside certaines réunions interministérielles par délégation du Premier ministre. Il n'est pas prévu de modifier cette structure dont le fonctionnement est satisfaisant.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2532

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2582